

191. Compétence des juridictions (organisation judiciaire)

* au 15/03/2009

(Nombre en métropole + DOM + TOM + Coll. Loc.)

Juridictions	Premier degré	Second degré	Pourvoi		
	Tribunaux	Nombres			
Juridictions judiciaires	Juridiction de droit	Tribunal de grande instance (+ Juges de proximité) (dont 143 + 11 trib. pour enfants) <i>((175 + 6) + 3 + 2 T.1° L.)</i>	181 158		
		Tribunal d'instance (+ 1808 Conciliateurs de justice)	476 304		
		Tribunal de commerce + 30 TGI cc + 3 T1i + 7 TMC	142		
	Juridictions spécialisées non pénales	Conseil de prud'hommes	271 210		
		Tribunal paritaire des baux ruraux, présidé par le juge d'instance + parité de bailleurs et de preneurs	431		
		Tribunal des affaires de sécurité sociale	116	Cour d'appel	
		Juge de l'expropriation pour cause d'utilité publique	95		
		Prud'hommes pêcheurs	116		
		Tribunal correctionnel TGI statuant en matière pénale	181 158	35 <i>[(30 + 3) + 2 T.S.A.]</i>	Cour de cassation
		Tribunal de police (contrav. 1 ^{re} à 4 ^e cl./ contrav. 5 ^e cl. : tribunal d'instance)	476 304		1
	Juridictions pénales	Tribunal maritime commercial	14		
		Tribunal pour enfants	154	Cour d'assises des mineurs	
		Cour d'assises (9 jurés) crimes et infractions graves	99	Cour d'assises (12 j)	
		Juridiction interrégionale spécialisée Criminalité organisée délinquance financière complexe	8		
	Difficulté de compétence	Tribunal des conflits		1	
Juridictions administratives		Tribunal administratif	37	Cour administrative d'appel	
	Autres juridictions administratives conseils supérieurs, nationaux, pensions, aide sociale...		8	Conseil d'État 1	

Le second degré concerne les recours à l'encontre des décisions rendues en premier ressort.

Le pourvoi n'est ouvert qu'en cas de contestation de l'application du droit dans une décision rendue en dernier ressort.